



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ville de ROUBAIX / Porteurs de projets de la Ferme Urbaine Nollet-Crouy

### **Signature de la Charte de coconstruction de la Friche Ferme Urbaine Nollet-Crouy**

**Le mardi 6 novembre 2018, dans le cadre des journées Innovation de la Rénovation Urbaine de la Métropole européenne de Lille, sera officiellement signée la Charte de coconstruction de la Friche Ferme Urbaine Nollet-Crouy située à Roubaix. Ce projet particulièrement innovant associe la Ville de Roubaix, des bailleurs sociaux, la Sem Ville Renouvelée, la Métropole européenne de Lille et de nombreux porteurs de projets associatifs ou économiques.**

Le projet de coconstruction de ferme urbaine sur un terrain de 8 880 m<sup>2</sup> situé dans le centre-ville de Roubaix résulte **d'une démarche initiée dès 2015**. La Ville de Roubaix signe alors une convention d'occupation temporaire avec le restaurant Baraka qui souhaite installer une terrasse et démarrer un jardin partagé sur une partie de la friche de 3 000 m<sup>2</sup> située face à la Coopérative Baraka.

**En 2016**, avec l'aide de volontaires et d'associations, le lieu reprend vie peu à peu. Outre la terrasse, des bacs de culture voient le jour, tandis qu'est créée une association : Le collectif des Paysans urbains du Trichon. Douze grandes jardinières de culture, un poulailler, une serre, des installations de récupération de l'eau de pluie et un point de compostage sont construits.

**En 2017**, la réflexion sur l'aménagement de l'ensemble du site franchit un nouveau cap. Aux propositions des porteurs de projets de créer une ferme urbaine, la Ville de Roubaix répond par une étude urbaine destinée à mieux appréhender l'aménagement du site dans la ville à l'échelle d'un îlot élargi. Il est ainsi décidé de conserver les bâtiments voisins existants, au titre de la sauvegarde du patrimoine industriel de la ville, tout en préservant une aération pouvant devenir une ferme urbaine.

**En octobre 2017, la Ville de Roubaix vote sa stratégie Ville Nourricière** dont l'ambition est de reconquérir les friches de la ville tout en répondant aux enjeux alimentaires des habitants.

**En 2018**, forte de la dynamique engendrée par les nombreux porteurs de projets autour de l'occupation du site de la Friche Nollet-Crouy, la Ville de Roubaix propose l'écriture d'une charte pour concevoir la future occupation du site.

Dans le cadre de la Rénovation Urbaine, la MEL engage alors une démarche innovante consistant à évaluer, au-delà des aspects financiers, la création de valeur sociale, sociétale et environnementale du projet de ferme urbaine en appliquant la méthodologie du SROI (Social Return On Investment) reconnu dans de nombreux pays anglo-saxons mais peu appliquée en France.

**La signature de la Charte FFUNC, Friche Ferme Urbaine circulaire Nollet-Crouy marque une nouvelle étape dans un processus innovant de reconquête des friches urbaines consistant à poser une méthode et à définir des ambitions pour faire aboutir le projet de façon collaborative en lien étroit avec les acteurs publics, citoyens, associatifs et économiques.**

*Contacts : pour la Ville de Roubaix, Alexandre GARCIN (06 59 95 42 35) - Pour les porteurs de projets, Pierre WOLF (06 63 73 26 58).*